

Médical Soins palliatifs Titre

A1 - Soins palliatifs spécialisés/Critères et procédure d'admission RHNe-La Chrysalide

Document Public

RHNe La Chrysalide est une unité de médecine palliative aigue pour patients nécessitant une prise en charge palliative spécialisée de leurs symptômes complexes. Ses 12 lits sont à disposition des patients du canton Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois francophone.

CRITERES D'ADMISSION OBLIGATOIRES

- Patients adultes (+18 ans) atteints d'une maladie chronique, évolutive et avancée limitant l'espérance de vie. Aucune maladie n'est exclue.
- Patients présentant des symptômes instables et complexes d'ordre physique, psychologiques et/ou socio-spirituels, non soulagés malgré l'accompagnement et les traitements prescrits par les professionnels de premiers recours et nécessitant un important investissement en terme d'évaluation, de traitement et d'accompagnement spécialisé.
- Les patients (ou leur représentant thérapeutique) consentent au transfert. Ils sont informés que le projet de soin est palliatif, centré sur la qualité de vie, et que les traitements curatifs ou les mesures de réanimation ne sont plus envisagés.

CRITERES DE COMPLEXITE

Physiques:

Douleurs complexes, dyspnée, nausées, iléus, autres symptômes non soulagés malgré les traitements prescrits.

Psychologiques:

Etat anxieux majeur, état dépressif majeur, état confusionnel, troubles du sommeil invalidants.

Sociaux :

Isolement social, précarité financière ou relationnelle, lieu de soins inadapté, orientation (évaluation/planification complexe pour la sortie), situation de handicap, besoins accrus d'accompagnement des proches (notamment les enfants mineurs), épuisement/situation de crise pour le patient et/ou les proches/réseau, contexte culturel difficile, décisions d'arrêt de traitements, conflits, dilemmes éthiques.

Spirituels:

Détresse spirituelle et/ou existentielle : perte de sens (gestion difficile du temps qu'il reste à vivre), divergence dans le projet de soin.

DDOC 2045 0092 / 06 20/04/2025 20/04/2025 20/04/2025	Référence / Version	Page	Date d'application	Date de validité
PROC-2015-0083 / 06	PROC-2015-0083 / 06	1 sur 2	30/01/2025	30/01/2027

CRITERES DE NON ADMISSION

- Critères d'admission pour une autre unité du RHNe ou un EMS.
- Patient pouvant rentrer à domicile.
- Décès imminent, risque de décès durant le transfert pour les patients hospitalisés (privilégier intervention équipe mobile intra-hospitalière).
- Psychopathologie grave non stabilisée avec risque pour le patient et/ou pour autrui, risque majeur de fugue.

REMARQUES

Les indications suivantes doivent être discutées avec l'équipe médicale de l'institution avant l'admission : Par ex: idées suicidaires actives, chimio/radiothérapies fréquentes, appareillage respiratoire avec haut débit d'O2 ou besoin e réglages fréquents par un physiothérapeute, mesures d'isolement particulières, transfusions sanguines régulières, état d'éveil non répondant).

Toute exception à ces critères doit être discutée avec un médecin cadre du RHNe-La Chrysalide.

PROCEDURE D'ADMISSION

- Pour les patients hors du RHNe, les demandes d'admission sont faites par un médecin (traitant, hospitalier, spécialiste, ...) par téléphone ou email via le secrétariat de La Chrysalide (Tel 032 912 56 76, Email chrysalide@rhne.ch).
- Pour les patients hospitalisé dans le RHNe, la demande doit être faite à l'équipe mobile de gériatrie et soins palliatif « GSPMOB » au no : 94749 et/ou par un « order management » dans Carefolio (Examens et thérapies → consilium/consultations spécialisées →Gériatrie Soins Palliatifs Unité Mobile)

REMARQUES

- Les patients instables séjournant à domicile sont prioritaires par rapport aux patients hospitalisés.
- Les admissions sont **électives**, les jours ouvrables de 8h00 à 16h00, sauf exception discutée avec le médecin cadre de garde.
- Des renseignements complémentaires concernant ces modalités d'admission peuvent être obtenus en contactant le secrétariat.
- Une visite du RHNe-La Chrysalide est possible si le patient et/ou sa famille le désirent (prendre rendez- vous par téléphone).
- Si la situation du patient se stabilise, le projet multidisciplinaire de soins sera revu et discuté avec le patient/proches afin de trouver un autre lieu de prise en charge (EMS, domicile).

		r	
Référence / Version	Page	Date d'application	Date de validité
PROC-2015-0083/ 06	2 sur 2	30/01/2025	30/01/2027